

Nom commercial: MIXOL® Nr. 11 Violet (Violet)

page 1/8

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial: MIXOL® Nr. 11 Violet (Violet)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Branche industrielle: Industrie Chimique

Industrie des peintures, des laques et des vernis

Industrie des matières plastique

Type d'utilisation: Préparation à base de pigments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéIdentification de la société:

MIXOL-PRODUKTE

Diebold GmbH

Carl-Zeiss Str.17-19

73230 Kirchheim / Teck

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

N° de télécopieur: +49 (0)7021 56030

Informations concernant la substance/ le mélange:

Division: Technologie

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

E-mail: Technik@mixol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, STIZ, Kurzwahl 145

1.5. Importateur en Suisse

Meffert AG Schweiz

Farben + Lacke

Oberebenestrasse 49

CH-5620 Bremgarten

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Catégorie de danger	Symbole de danger	H-Phrases
---	---	---

2.2. Éléments d'étiquetageÉtiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one
Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Mélanges**Caractérisation chimique:

C.I. Pigment Violet 23 et Ca-Carbonate en dispersion aqueuse contenant du Polyglycol et 1,2 Propandiol.

Composants dangereux:**Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (10-14 EO)**

Concentration: $\geq 9,2 - < 12,8 \%$

Numéro CAS: 68920-66-1

Numéro EG: 500-236-9

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 3	H412

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-(undecyloxy)-, sodium salt, branched and linear

Concentration: $\geq 1 - < 3 \%$

Numéro CAS: 219756-63-5

Numéro CE: 639-480-7

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H319
---	-------------	------

Le texte des phrases H est mentionné à la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**Indications générales:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact cutané:

En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion:

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différésSymptômes:

Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers:

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesPrescription:

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Nom commercial: MIXOL® Nr. 11 Violet (Violet)

page 3/8

Jet d'eau pulvérisée
poudre sèche
dioxyde de carbone
mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction déconseillés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
Oxyde d'azote (NO_x)
Chlorure d'hydrogène
Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Données complémentaires:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement individuel de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Indications complémentaires:

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir chapitre 7.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions lors de la manipulation:

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Prévention des incendies et des explosions:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Données complémentaires:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.

Stabilité stockage:

36 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle:

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Acides siliciques amorphes	7631-86-9	VMÉ	4 mg/m ³	CH SUVA

Valeurs DNEL / DMEL:

Acides siliciques amorphes:

Numéro CE: 231-545-4

Numéro CAS: 7631-86-9

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	4 mg/m ³	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	4 mg/m ³	DNEL

C.I. Pigment Violet 23

Numéro CE: 228-767-9

Numéro CAS: 6358-30-1

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Dermale	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg p.c. jour	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	49 mg/m ³	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	3 mg/m ³	DNEL
Dermale	Population générale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c. jour	DNEL
Oral (e)	Population générale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c. jour	DNEL

Valeurs PNEC

Les valeurs PNEC ne sont pas disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Mesures générales de protection:

Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains:

Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Protection corporelle:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique:	liquide
Couleur:	violet
Odeur:	non précisé
Seuil olfactif:	non disponible
pH:	non déterminé
Point de fusion:	non applicable
Point d'ébullition:	approximativement 100 °C
Point d'éclair:	>100 °C
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité:	
Limite inférieure d'explosibilité:	non disponible
Limite supérieure d'explosibilité:	non disponible
Indice de combustion:	non applicable
Energie minimale d'inflammation:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non disponible
Densité relative:	non disponible
Solubilité dans l'eau:	miscible
Solubilité dans graisse:	non déterminé
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow):	non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé
Décomposition thermique:	>100 °C
Viscosité (dynamique):	non déterminé
Viscosité (cinématique):	non déterminé
Propriétés explosives:	Selon la réglementation UE Santé/Travail: Non
Propriétés comburantes:	non applicable

9.2. Autres informations

Masse volumique:	1,23 g/cm ³ (20 °C)
Densité apparente:	non applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stable.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par inhalation:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée:	donnée non disponible
Irritation primaire cutanée:	Pas d'irritation de la peau (Essai sur le Modèle de Peau Humaine EPISKIN) Méthode: OCDE ligne directrice 439 Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Irritation oculaire:	Pas d'irritation des yeux (Cornée bovine) Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Sensibilisation:	donnée non disponible
Toxicité par administration répétée:	Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité génétique in vitro:	donnée non disponible
Evaluation de la mutagénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la cancérogénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:	donnée non disponible
Danger par aspiration:	donnée non disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Informations relatives au produit lui-même:	
Toxicité sur poissons:	donnée non disponible
Toxicité sur poissons (chronique):	donnée non disponible
Toxicité sur daphnies:	donnée non disponible
Toxicité sur algues:	donnée non disponible
Toxicité sur bactéries:	donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations relatives au produit lui-même:	
Biodégradabilité:	donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations relatives au produit lui-même:	
Bioaccumulation:	donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Informations relatives au produit lui-même:	
Comportement dans les compartiments de l'environnement:	donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations relatives au produit lui-même:	
Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.	

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 11 Violet (Violet)

page 7/8

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives au produit lui-même:

Cheminement et devenir

dans l'environnement: donnée non disponible

Informations écotoxicologiques

complémentaires: donnée non disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Produit:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballage non nettoyé:

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. à 14.5.**

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une

autorisation (Article 59):

Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des

substances qui appauvrissent la couche

d'ozone:

Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant

les polluants organiques persistants:

Non applicable

Composés organiques volatils: Ordonnance sur la taxe incitative relative aux composés organiques volatils (OCOV).

Remarques: De par sa composition, le produit ne contient pas de composants COV tels que définis dans l'ordonnance suisse relative aux COV.

Autres réglementations:

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

Liste du texte des mentions de danger indiquées à la section 3 (phrases-H):

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Variation par rapport à la version précédente:

Nouvelle version.

Légende

AND	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société MIXOL et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'avocation `écarter les conditions générales de vente de la société MIXOL qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits MIXOL, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH.